

Communiqué de presse

Les citoyens de nationalité étrangère résidant depuis 5 années au Luxembourg pourront participer aux élections communales du 09 octobre à condition d'être inscrits sur la liste électorale de leur commune de résidence pour le 14 juillet au plus tard.

Considérant qu'il est juste que les populations venues en immigration soient associées à la prise de décision politique, le CLAE et le CEFIS se sont engagés auprès des communes dans la campagne nationale de sensibilisation aux inscriptions sur les listes électorales communales. Entre février et juin 2011, les deux associations ont ainsi participé à des réunions publiques d'information sur l'importance du vote communal dans les communes de Sandweiler, Dalheim, Sanem, Lorentzweiler, Petange, Roeser, Beckerich, Bertrange, Mamer, Feulen, Bettembourg, Kiischpelt, Betzdorf, Schifflange, Troisvierges, Remich, Bous, Dippach. Ces réunions publiques ont succédé à des rencontres plus ciblées c'est-à-dire avec les membres des commissions consultatives d'intégration, le personnel communal, les conseillers communaux. Ces rencontres avec les acteurs politiques et administratifs des communes se sont déroulées entre novembre 2010 et mars 2011 dans les communes de Frisange, Niederanven, Mondorf, Betzdorf, Diekirch, Bettembourg, Grevenmacher et Lintgen.

Au-delà des modalités pratiques quant à l'inscription sur les listes électorales, le CLAE et le CEFIS se sont attachés à prendre en considération la situation locale à savoir la composition de la population, le taux d'inscription, les compétences des communes et les enjeux politiques, les actions de sensibilisation, les freins à l'inscription, les difficultés rencontrées... Notre objectif était de sensibiliser à la fois les populations issues de l'immigration et les acteurs politiques et administratifs à l'inscription de tous les habitants dans une citoyenneté basée sur la résidence.

Le CLAE et le CEFIS entretiennent depuis de longues années un lien privilégié avec les communes et plus particulièrement les commissions consultatives d'intégration. Il nous semblait essentiel que ces acteurs s'engagent dans une campagne locale de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales : faciliter au maximum les démarches d'inscription (horaires d'ouverture aménagés, recueil des certificats de résidence auprès d'autres communes), informer les électeurs potentiels (courriers personnalisés, réunions publiques, contacts personnels, manifestations locales...). Nous les avons encouragés dans ces démarches par notre disponibilité à les rencontrer, à intervenir lors de réunions publiques, à les mettre en lien avec l'OLAI, promoteur de la campagne nationale « je peux voter ».

L'ensemble des réunions auxquelles nous avons participé nous a permis d'avoir une certaine perception de la pratique de la citoyenneté locale. Les acteurs communaux ont largement exprimé leur difficulté de motiver les électeurs potentiels. Ce qui est perçu comme un manque d'intérêt pour la participation politique voire un refus d'intégration, nous nous sommes attachés à le situer dans le contexte d'une histoire migratoire, d'une réalité sociologique (les personnes de nationalité étrangère ne formant pas un bloc homogène) et d'une réalité politique qu'est l'abstentionnisme généralisé dans bien des pays ou encore la méconnaissance du paysage politique du Luxembourg.

Les élections communales sont des élections de proximité, les habitants votent les personnes qu'ils connaissent, dont ils estiment les compétences. Cette relation de proximité qui caractérise la citoyenneté locale est un dialogue permanent entre la commune et les habitants. Cette expérience de terrain nous a laissé entrevoir la distance plus ou moins grande selon les communes entre une administration, un pouvoir local et une partie de la population. Un chemin à explorer par les communes serait peut-être de s'appuyer davantage sur des relais que pourraient être des associations issues de l'immigration, des lieux de convivialité, des personnes.

Si le public n'était pas toujours au rendez-vous des réunions publiques organisées par les communes – une participation moyenne de 25 personnes –, les questions de ces électeurs potentiels présents ne manquaient pas. Les plus fréquentes concernaient le vote obligatoire, la méconnaissance des candidats et des programmes, l'usage des langues dans la commune, le système électoral. La question du vote obligatoire était débattue dans toutes les réunions publiques. Cette particularité du système électoral luxembourgeois a été perçue comme un frein à l'inscription sur les listes électorales. Un regret a également été bien souvent exprimé, celui de la clôture des inscriptions fixée au 14 juillet alors que ni les candidats, ni les programmes ne sont connus.

Pour terminer, nous tenons à remercier toutes les personnes – élus, membres de commission, employés communal, citoyens – qui nous ont chaleureusement accueilli dans leur commune.

CLAE, CEFIS